



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 4758

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les conditions de présentation des papiers d'identité ou des véhicules automobiles sur demande des forces de l'ordre. Face à la multiplicité des vols de véhicules ou des vols à l'arraché propices au trafic de papiers volés, et compte tenu des frais qui sont supportés par les victimes dans ces hypothèses, il lui demande s'il est envisageable d'autoriser, ne serait-ce que dans le seul ressort du département, la production de copies certifiées conformes, sous réserve d'une présentation rapide des documents authentiques au commissariat de police ou au poste de gendarmerie, préalablement à la mise en oeuvre de la sanction.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la possibilité pour les usagers de présenter des copies certifiées conformes des papiers d'identité et de ceux nécessaires à la conduite d'un véhicule automobile. Cette idée ne peut être retenue dans la mesure où elle induirait une charge de travail supplémentaire pour les administrations et irait à l'encontre de la démarche de simplification des procédures administratives entreprises par les pouvoirs publics. En outre, s'agissant du permis de conduire, il y aurait un risque important de fraude de la part d'automobilistes faisant l'objet d'une mesure de rétention, suspension ou annulation de leur permis de conduire. Dans un de ces cas, un automobiliste pourrait en effet présenter, lors d'un contrôle routier, la photocopie certifiée conforme d'un titre ayant perdu sa validité. A une période où les cas de conduite sans permis tendent à augmenter, il convient de donner aux forces de l'ordre tous les moyens possibles de vérification de l'authenticité des permis de conduire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4758

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3672

Réponse publiée le : 30 décembre 2002, page 5286